



MUNICIPALITÉ
DE
Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 10 mars 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Est/sont absents(es):

Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2025-03-85 / AJUSTEMENT TAUX HORAIRE DE L'EMPLOYÉE #148

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-60 adoptée par le conseil municipal en séance extraordinaire du 20 février 2025 acceptant la démission du directeur général et greffier-trésorier Monsieur Karl Péguy Saint-Fort;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-61, nommant madame Annick Girouard au poste de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère et il agit à ce titre à compter du 25 février 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la municipalité de Saint-Valère de suppléer au travail du service de la comptabilité durant la période intérimaire;

CONSIDÉRANT la correspondance administrative du 5 mars 2025 de la direction générale par intérim adressée au président du syndicat lui notifiant la volonté du conseil de procéder à un ajustement du tarif horaire de l'employé 148 pour la surcharge de travail consistant à suppléer au travail du service de la comptabilité durant la période intérimaire;





MUNICIPALITÉ
DE
Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

CONSIDÉRANT la lettre d'intente responsive d syndicat régional des employés municipaux de Saint-Valère du centre du Québec a accepté les termes de la correspondance administrative qui a été acheminée a la présidence du syndicat de Saint-Valère:

CONSIDÉRANT QUE l'employée # 148 durant la période allant du 20 février 2025 au 10 s est acquittée de nombreuses taches comptables tout en assurant sa fonction initiale;

En conséquence sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu

- **QUE soit ajuste de 12 %** le tarif horaire de l'employée # 148 effectifs le 10 mars 2025 pour une période probatoire de 6 mois.
- **QU'AU** terme de cette période probatoire si les conditions se sont révélées satisfaisantes et que la fonctionnaire principale nommée par intérim soit confirmée dans son poste la permanence lui sera accordée. A défaut de ces deux conditions mentionnées, elle reprendra sa fonction initiale avec le tarif initialement en vigueur au retour à ce poste;

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 12 mars 2025.

Annick Girouard

Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Tél. : 819 353-3450
www.msvalere.qc.ca

Télec. : 819 353-3459
stvalere@msvalere.qc.ca



VICTORAVILLE
et sa région

*Plus
qu'un
pays*
valere
.com